

# Termes de Référence de la Recherche

## Evaluation de la situation en termes de protection dans la région de Tillabéri Niger

Mars 2021  
Version 1

**REACH** Informing  
more effective  
humanitarian action

### 1. Résumé

<b>Pays d'intervention</b>	Niger		
<b>Type d'urgence</b>	<input type="checkbox"/> Catastrophe naturelle	<input checked="" type="checkbox"/> Conflit	
<b>Type de crise</b>	<input type="checkbox"/> Crise soudaine	<input type="checkbox"/> Crise à progression lente	<input checked="" type="checkbox"/> Crise prolongée
<b>Agence(s) / Organisme(s) mandataire(s)</b>	BPRM		
<b>Code projet</b>	30EFT / 30AOP		
<b>Durée totale de la recherche</b> (de la conception de la recherche aux produits finaux / M&E)	15/03/2021 à 30/06/2021		
<b>Calendrier de la recherche</b> <i>Ajouter les échéances planifiées (pour le premier cycle si plusieurs)</i>	1. Début de la collecte de données: 30/03/2021	4. Données envoyées pour validation : 30/04/2021	
	2. Fin collecte de données: 09/04/2021	5. Produits envoyés pour validation : 31/05/2021	
	3. Données analysées: 30/04/2021	6. Produits publiés: 14/06/2021	
<b>Nombre d'évaluations</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Une seule évaluation (un cycle)		
	<input type="checkbox"/> Plusieurs évaluations (plus d'un cycle) <i>[Décrire ici la fréquence du cycle]</i>		
<b>Etape(s) humanitaire(s) clé(s)</b> <i>Spécifier ce que l'évaluation va informer et quand, par exemple : le Cluster Abris va utiliser ses données pour rédiger son Revised Flash Appeal;</i>	<b>Etapes</b>	<b>Echéances</b>	
	<input type="checkbox"/> Plan/stratégie d'un bailleur	_ _ / _ _ / _ _ _ _	
	<input type="checkbox"/> Plan/stratégie inter-cluster	_ _ / _ _ / _ _ _ _	
	<input checked="" type="checkbox"/> Plan/stratégie d'un cluster (Protection)	30/06/2021	
	<input type="checkbox"/> Plan/stratégie d'une plateforme d'ONG	_ _ / _ _ / _ _ _ _	
<input type="checkbox"/> Autre (spécifier):	_ _ / _ _ / _ _ _ _		
<b>Type d'audience &amp; Dissémination</b> Spécifier <b>qui</b> l'évaluation va informer et <b>comment</b> les produits seront disséminés pour informer l'audience	<b>Type d'audience</b>	<b>Dissémination</b>	
	<input checked="" type="checkbox"/> Stratégique <input checked="" type="checkbox"/> Programmatique <input checked="" type="checkbox"/> Opérationnelle <input type="checkbox"/> [Autre, Spécifier]	<input checked="" type="checkbox"/> Envoi général des produits (par exemple, via email aux consortium d'ONG, aux participants de l'équipe humanitaire du pays, aux bailleurs) <input checked="" type="checkbox"/> Présentation des résultats (par exemple à la réunion de l'équipe humanitaire du pays; d'un Cluster) <input checked="" type="checkbox"/> Dissémination à travers de sites internet (Relief Web & REACH Resource Centre)	

		<input checked="" type="checkbox"/> Diffusion des produits via la newsletter REACH
<b>Plan détaillé de dissémination requis</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<b>Objectif général</b>	Fournir une vue d'ensemble de la situation et des besoins en matière de protection des populations déplacées (déplacées internes et réfugiées) vivant dans la région de Tillabéri, afin d'informer la planification de la réponse humanitaire.	
<b>Objectif(s) spécifique(s)</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identification des besoins en terme de protection des populations déplacées affectées par la crise dans la zone des 3 frontières (3F)</li> <li>2. Identification des besoins des populations déplacées affectées par la crise des 3F concernant les thématiques de protection liés aux genre (VBG)<sup>1</sup> et à la protection de l'enfance (PE).</li> <li>3. Identification des mécanismes de référencement des cas de protection dans la région de Tillabéri, ainsi que la perception et l'utilisation faite de ces mécanismes par les populations déplacées affectées par la crise des 3F .</li> </ol>	
<b>Questions de recherche</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quelle est la situation sécuritaire et de protection pour les populations déplacées affectées par la crise des 3F dans la région de Tillabéri ?</li> <li>2. Quelle est l'incidence du contexte sécuritaire en termes de Protection et de déplacements sur les populations affectées dans la région de Tillabéri ?</li> <li>3. Quels sont les besoins en termes de protection des populations affectées dans la région de Tillabéri ?</li> <li>4. Quels sont les besoins en termes de protection liés aux VBG et la protection de l'enfance des populations affectées dans la région ?</li> <li>5. Quels sont les mécanismes et voies de référencements des cas de protection existants dans la région de Tillabéri ?</li> <li>6. Quel accès aux mécanismes de suivi en protection les populations ont-elles et quelle est leur perception vis-à-vis de ces mécanismes ?</li> </ol>	
<b>Couverture géographique</b>	<p>L'évaluation se déroulera dans les 10 départements de la région de Tillabéri où il y a la présence de personnes déplacés (déplacées internes et/ou réfugiées) : Abala, Ayerou, Balleyara, Banibangou, Bankilaré, Gotheye, Ouallam, Téra, Tillabéri et Torodi.</p> <p>Sur la base des sources d'informations disponibles<sup>2</sup>, 71 « sites » de personnes déplacés ont été pré-identifiés dans les 10 départements, en prenant en compte les différents typologie de « sites » :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Camp et sites de réfugiés</li> <li>2. Sites de personnes déplacées internes (formels)</li> <li>3. Sites de personnes déplacées internes (informels / spontanés)</li> <li>4. Localités avec personnes déplacées en famille d'accueil</li> </ol>	
<b>Sources de données secondaires</b>	<p>UNOCHA, <i>Niger : Aperçu des besoins humanitaires 2021</i> (Janvier 2021).</p> <p>UNHCR, <i>Niger update : Sahel situation (Tillabéri et Tahoua régions)</i>, Mars 2021.</p> <p>UNHCR, <i>Rapport mensuel d'analyse des données de monitoring de protection, Régions de Tillabéri et Tahoua (Niger)</i>, Février 2021.</p> <p>REACH, <i>Evaluation de la situation humanitaire dans la zone Trois Frontières, Niger – Région de Tillabéri</i> (Janvier 2021).</p> <p>REACH, <i>Evaluation multiseCTORielle des besoins au Niger (MSNA 2020)</i>, rapport - Janvier 2021.</p>	

<sup>1</sup> VBG : Violence Basée sur le Genre

<sup>2</sup> UNOCHA ; Cluster Protection ; Mécanisme de Réponse Rapide (RRM) ; REACH.

	<p>REACH, <u>Evaluation multisectorielle des besoins à Tillabéri (MSNA 2020)</u>, fiche d'information - Novembre 2020.</p> <p>REACH, <u>Aperçu de la situation humanitaire dans la zone frontalière entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger</u>, Novembre 2020.</p> <p>Projet 21, <u>Monitoring régional de protection, Sahel Central : Burkina Faso, Mali et Niger, Analyse semestrielle</u>, Mai – Novembre 2020.</p> <p>REACH, <u>Profilage des sites de déplacés internes, région de Tillabéri, fiches d'informations</u> (Octobre 2020).</p>			
<b>Population(s)</b> <i>Sélectionner tout ce qui s'applique</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	PDI dans des camps	<input checked="" type="checkbox"/>	PDI dans des sites informels
	<input checked="" type="checkbox"/>	PDI dans des communautés hôtes	<input type="checkbox"/>	PDI au sein des sites de déplacés recensés par la DREC/M-R
	<input checked="" type="checkbox"/>	Réfugiés dans des camps	<input type="checkbox"/>	Réfugiés dans des sites informels
	<input type="checkbox"/>	Réfugiés dans des communautés hôtes	<input type="checkbox"/>	Réfugiés au sein des sites de déplacés recensés par la DREC/M-R
	<input checked="" type="checkbox"/>	Non-déplacés (hôtes)	<input type="checkbox"/>	Non-déplacés (non-hôtes)
	<input type="checkbox"/>	Retournés	<input type="checkbox"/>	[Autre, spécifier]
<b>Stratification</b> <i>Sélectionner le(s) type(s) et entrer le nombre de strates</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	Géographique # :  10 départements	<input checked="" type="checkbox"/>	Groupe #:  3 statuts (PDI, réfugiés, hôtes)
			<input checked="" type="checkbox"/>	[Autre, spécifier] #:  2 genres (hommes et femmes)  2 groupes d'âge (15-17 ans et 18 ans et plus)
<b>Outil(s) de collecte de données</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	Structuré (Quantitative)	<input checked="" type="checkbox"/>	Semi-structuré (Qualitative)
	<b>Méthode d'échantillonnage</b>		<b>Méthode de collecte de données</b>	
<b>Outil structuré de collecte de données # 1 (Protection générale)</b> <i>Sélectionner les méthodes d'échantillonnage et de collecte de données et spécifier le nombre d'entretiens ciblé</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Choisi <input type="checkbox"/> Probabiliste / Aléatoire simple <input type="checkbox"/> Probabiliste / Aléatoire simple stratifié <input type="checkbox"/> Probabiliste / en grappes (cluster) <input type="checkbox"/> Probabiliste / en grappes stratifiées <input type="checkbox"/> [Autre, spécifier]		<input checked="" type="checkbox"/> Entretien avec informateur clé (# cible) : 142 (2 entretiens dans chaque « site » pré-identifié) <input type="checkbox"/> Discussion de groupe (# cible):_ _ _ _ _ <input type="checkbox"/> Entretien ménage (# cible):_ _ _ _ _ <input type="checkbox"/> Entretien individuel (# cible):_ _ _ _ _ <input type="checkbox"/> Observations directes (# cible):_ _ _ _ _ <input type="checkbox"/> [Autre, spécifier] (# cible):_ _ _ _ _	
	<input checked="" type="checkbox"/> Choisi <input type="checkbox"/> Probabiliste / Aléatoire simple <input type="checkbox"/> Probabiliste / Aléatoire simple stratifié <input type="checkbox"/> Probabiliste / en grappes (cluster) <input type="checkbox"/> Probabiliste / en grappes stratifiées <input type="checkbox"/> [Autre, spécifier]		<input checked="" type="checkbox"/> Entretien avec informateur clé (# cible) : 71 (1 entretien dans chaque « site » pré-identifié) <input type="checkbox"/> Discussion de groupe (# cible):_ _ _ _ _ <input type="checkbox"/> Entretien ménage (# cible):_ _ _ _ _ <input type="checkbox"/> Entretien individuel (# cible):_ _ _ _ _ <input type="checkbox"/> Observations directes (# cible):_ _ _ _ _ <input type="checkbox"/> [Autre, spécifier] (# cible):_ _ _ _ _	
<b>Outil structuré de collecte de données # 2 (VBG et PE)</b> <i>Sélectionner les méthodes d'échantillonnage et de collecte de données et spécifier le nombre d'entretiens ciblé</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Choisi <input type="checkbox"/> Probabiliste / Aléatoire simple <input type="checkbox"/> Probabiliste / Aléatoire simple stratifié <input type="checkbox"/> Probabiliste / en grappes (cluster) <input type="checkbox"/> Probabiliste / en grappes stratifiées <input type="checkbox"/> [Autre, spécifier]		<input checked="" type="checkbox"/> Entretien avec informateur clé (# cible) : 71 (1 entretien dans chaque « site » pré-identifié) <input type="checkbox"/> Discussion de groupe (# cible):_ _ _ _ _ <input type="checkbox"/> Entretien ménage (# cible):_ _ _ _ _ <input type="checkbox"/> Entretien individuel (# cible):_ _ _ _ _ <input type="checkbox"/> Observations directes (# cible):_ _ _ _ _ <input type="checkbox"/> [Autre, spécifier] (# cible):_ _ _ _ _	
	<input checked="" type="checkbox"/> Choisi <input type="checkbox"/> Probabiliste / Aléatoire simple <input type="checkbox"/> Probabiliste / Aléatoire simple stratifié <input type="checkbox"/> Probabiliste / en grappes (cluster) <input type="checkbox"/> Probabiliste / en grappes stratifiées <input type="checkbox"/> [Autre, spécifier]		<input checked="" type="checkbox"/> Entretien avec informateur clé (# cible) : 71 (1 entretien dans chaque « site » pré-identifié) <input type="checkbox"/> Discussion de groupe (# cible):_ _ _ _ _ <input type="checkbox"/> Entretien ménage (# cible):_ _ _ _ _ <input type="checkbox"/> Entretien individuel (# cible):_ _ _ _ _ <input type="checkbox"/> Observations directes (# cible):_ _ _ _ _ <input type="checkbox"/> [Autre, spécifier] (# cible):_ _ _ _ _	

<b>Outil structuré de collecte de données # 3 (Mécanismes de référencement)</b> <i>Sélectionner les méthodes d'échantillonnage et de collecte de données et spécifier le nombre d'entretiens ciblé</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Choisi <input type="checkbox"/> Probabiliste / Aléatoire simple <input type="checkbox"/> Probabiliste / Aléatoire simple stratifié <input type="checkbox"/> Probabiliste / en grappes (cluster) <input type="checkbox"/> Probabiliste / en grappes stratifiées <input type="checkbox"/> [Autre, spécifier]	<input checked="" type="checkbox"/> Entretien avec informateur clé (# cible) : 100 (10 entretiens au maximum dans chaque département) <input type="checkbox"/> Discussion de groupe (# cible):_ _ _ _ _ <input type="checkbox"/> Entretien ménage (# cible):_ _ _ _ _ <input type="checkbox"/> Entretien individuel (# cible):_ _ _ _ _ <input type="checkbox"/> Observations directes (# cible):_ _ _ _ _ <input type="checkbox"/> [Autre, spécifier] (# cible):_ _ _ _ _	
<b>Outil semi- structuré de collecte de données # 1</b> <i>Sélectionner les méthodes d'échantillonnage et de collecte de données et spécifier le nombre d'entretiens ciblé</i> <i>***S'il y a plus que 2 outils structurés, veuillez dupliquer cette ligne et la compléter pour chaque outil</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Choisi <input type="checkbox"/> Probabiliste / Aléatoire simple <input type="checkbox"/> Probabiliste / Aléatoire simple stratifié <input type="checkbox"/> Probabiliste / en grappes (cluster) <input type="checkbox"/> Probabiliste / en grappes stratifiées <input type="checkbox"/> [Autre, spécifier]	<input type="checkbox"/> Entretien avec informateur clé (# cible):_ _ _ _ _ <input checked="" type="checkbox"/> Discussion de groupe (# cible): 60 (4 groupes au minimum, 6 groupes au maximum, dans chaque « site » pré-identifié pour la réalisation des discussions) <input type="checkbox"/> Entretien ménage (# cible):_ _ _ _ _ <input type="checkbox"/> Entretien individuel (# cible):_ _ _ _ _ <input type="checkbox"/> Observations directes (# cible):_ _ _ _ _ <input type="checkbox"/> [Autre, spécifier] (# cible):_ _ _ _ _	
<b>Plateforme(s) de gestion des données</b>	<input checked="" type="checkbox"/> IMPACT <input type="checkbox"/> [Autre, spécifier]	<input type="checkbox"/> HCR	
<b>Type(s) de produit(s) attendu(s)</b>	<input type="checkbox"/> Aperçu de la situation (situation overview) #: __ <input checked="" type="checkbox"/> Présentation (résultats préliminaires) #: __ <input type="checkbox"/> Dashboard interactif #: _ <input type="checkbox"/> [Autre, spécifier] #: __	<input checked="" type="checkbox"/> Rapport #: 1 <input checked="" type="checkbox"/> Présentation (finale) #: 1 <input type="checkbox"/> Webmap #: __	<input type="checkbox"/> Profil #: __ <input checked="" type="checkbox"/> Fiche d'information #: TBD <input checked="" type="checkbox"/> Cartes #: TBD
<b>Accès</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Public (disponible sur le Centre de Ressources REACH et autres plat-formes humanitaires) <input type="checkbox"/> Restreint (diffusion bilatéral uniquement sur la base d'une liste de diffusion convenue, pas de publication sur la plat-formes REACH ou d'autres)		
<b>Visibilité</b> <i>Spécifier quels logos devront apparaître sur les produits</i>	<b>REACH</b> <b>Donneur: BPRM</b> <b>Plateforme de coordination: Cluster Protection ; Sous-cluster Protection de l'Enfance</b>		

## 2. Justification

### 2.1. Justification

La situation sécuritaire dans la région de Tillabéri demeure instable, les 13 départements que compte la région étant déclarés toujours en état d'urgence. Une recrudescence des violences / attaques de grande ampleur contre les populations civiles depuis le début de l'année 2021 a été enregistré dans les régions du Sahel au Niger (Tillabéri et Tahoua).

Dans le département de Ouallam, des attaques meurtrières le 2 janvier 2021 ont causé la mort de plus de 100 civils dans les localités de Tchomabangou et de Zaroum Darey. Cela a provoqué des déplacements réactif et préventif de populations dans la zone, et instauré un climat permanent de psychose d'éventuelles attaques dans la zone. Plus de 11 000 personnes (1 679 ménages) se sont déplacées à l'intérieur du département de Ouallam suite à ces attaques, ce qui a augmenté la pression sur les ressources et services disponibles.<sup>3</sup> Le 15 mars, de violentes attaques ont visé des véhicules au retour du marché hebdomadaire de Banibangou sur deux routes différentes (Banibangou - Chinegodar et Banibangou - Darey Dey) ainsi que des civils dans le village de Darey Dey, tuant une soixantaine de personnes.<sup>4</sup> Le 21 mars à Tillia (région de Tahoua, frontalière avec la région de Tillabéri), des incursions d'hommes armés non identifiés dans les localités de Intazayene, Bakorate et Wistane a provoqué la mort de plus de 130 personnes déplacées internes, autochtones et réfugiés (bien que des sources communautaires signalent des chiffres plus proche de 200) ainsi que le déplacement forcé de plus de 1400 personnes.<sup>5</sup>

Ces incidents montrent une récurrence des attaques de grande ampleur contre les civils depuis le début de l'année, souvent accompagnés par les vols / pillages des ressources et d'animaux à grande échelle, plutôt que l'incendie de maison ou de greniers. Les accusations portées contre un groupe ethnique d'être responsable ou complice des attaques contre les populations civiles pourraient dégrader les relations intercommunautaires<sup>6</sup> et favoriser la naissance de groupes armés communautaires d'autodéfense / résistance locale. Ces dynamiques alarmantes sont déjà observés dans plusieurs départements de la région, en aggravant l'exposition des populations civiles aux conséquents risques de protection.<sup>7</sup>

Le climat sécuritaire est particulièrement tendu dans les zones les plus frontalières avec le Mali et le Burkina-Faso, la présence de différents GANE (Groupes Armées Non Etatiques) étant désormais presque permanente. Les principales stratégies mises en œuvre par les GANE se concentrent sur l'effacement de l'autorité de l'État sur les populations civiles ; l'affaiblissement des chefferies traditionnelles et de la cohésion sociale entre communautés ; l'effacement à court et moyen terme de l'enseignement classique ; la recherche de profit à travers diverses taxes imposées aux populations, comme le paiement forcé de la zakat (prélèvement de la dîme).<sup>8</sup>

Le contexte sécuritaire et de protection dans la région reste très mouvementé et volatile en raison aussi des attaques contre les écoles et les centres de santé, ainsi que des violations du droit à la propriété. Les leaders communautaires, les agents de santé et les enseignants sont de plus en plus ciblés par les GANE au cours de leurs incursions. Les typologies d'incidents de protection les plus souvent signalés sont les vols / pillages / extorsions de biens, suivi par les agressions physiques / menaces et les enlèvements (notamment des leaders communautaires). Les mesures d'état d'urgence continuent également d'être un frein à la liberté de mouvement des populations, ce qui représente un fort obstacle aux déplacements vers les marchés encore en activités, les évacuations sanitaires vers les centres de santé plus éloignés, le transport des moyens de subsistance, etc.<sup>9</sup>

<sup>3</sup> UNOCHA Niger – [Flash Update # 2 Attaque contre des civils dans la commune de Tondikiwindi](#), 26 mars 2021.

<sup>4</sup> DG ECHO, Protection Cluster, UNHCR, INSO, [Niger – Violent attack against civilian population in Tillaberi region](#), ECHO Daily Flash of 17 March 2021.

<sup>5</sup> UNHCR press release, [Six réfugiés comptent parmi les 137 personnes tuées lors de récents attaques au Niger](#), 01 avril 2021.

<sup>6</sup> UNHCR, [Rapport mensuel d'analyse des données de monitoring de protection, Régions de Tillabéri et Tahoua \(Niger\)](#), Février 2021.

<sup>7</sup> UNOCHA, [Niger : Aperçu des besoins humanitaires 2021](#) (Janvier 2021).

<sup>8</sup> UNHCR, [Rapport mensuel d'analyse des données de monitoring de protection, Régions de Tillabéri et Tahoua \(Niger\)](#), Février 2021.

<sup>9</sup> *Idem*.

Les populations civiles semblent de plus en plus exposé aussi à des nouvelles stratégies adoptées par les GANE, telles que l'envoi d'« ultimatums » pour abandonner les localités, plutôt que l'utilisation d'engins explosifs improvisés (EEI) sur les axes routiers, afin de réduire la mobilité des forces de défense et de sécurité (FDS).<sup>10</sup>

Le climat désormais permanente de menaces et intimidations perpétré par les GANE exacerbe le sentiment d'impuissance auprès des populations locales et déplacés, ainsi que leur vulnérabilité. Il est rapporté que de plus en plus les communautés acceptent de vivre avec les principes imposés par les GANE dans leur vie quotidienne en l'absence d'alternative.<sup>11</sup> Au mois de janvier 2021, selon des Informateurs Clés interrogés par REACH, dans 27% des localités de la région la majorité de la population ne se sentait pas en sécurité, avec des pourcentages plus alarmants dans les communes frontalières avec le Mali et le Burkina-Faso.<sup>12</sup>

Tous les groupes et catégories de populations sont exposés aux risque de sécurité et protection. Bien que les hommes adultes soient quantitativement les plus visés, des cas de violences basés sur le genre (VBG) sont récurrents surtout dans certaines zones où les éléments de GANE exigent le port obligatoire de voile et l'interdiction d'exercer une activité lucrative pour les femmes / filles. Aussi, des ultimatums auraient été donnés par les GANE aux familles qui ont encore des jeunes filles / femmes non mariées et / ou divorcées de « les mariés au plus vite, faute de quoi ils s'en chargeront ». Concernant l'enfance, les risques de protection les plus souvent rapportés sont liés à l'enrôlement et recrutement forcé au sein des GANE ; à la déscolarisation des enfants comme conséquence de la fermeture des écoles liée à l'insécurité ; aux agressions physiques / sexuelles des jeunes filles / garçons, principalement lors des déplacements hors du village, pour aller chercher de l'eau etc. ; aux séparations de la famille.<sup>13</sup>

Cette instabilité, principalement causée par les GANE mais également par la criminalité courante entraîne d'importants mouvements de populations déjà vulnérables et à la recherche de sécurité. Le nombre de personnes déplacées dans la région de Tillabéri et Tahoua a augmenté de 47% au cours des 12 derniers mois.<sup>14</sup> Au 31 décembre 2020, plus de 120 000 personnes déplacés (PDI et réfugiés) se trouvaient dans la région de Tillabéri : le nombre de PDI s'élevait à plus de 82 000, contre 57 000 en fin décembre 2019.<sup>15</sup>

La crise sécuritaire et les enjeux climatiques et sanitaires laissent présupposer que les populations vont continuer à être confrontées aux effets de traumatismes récurrents et aux déplacements répétitifs, ce qui pourrait favoriser l'adoption de mécanismes d'adaptation néfastes comme le sexe de survie, le mariage de circonstance, la mendicité et d'autres formes d'exploitation.<sup>16</sup> La vulnérabilité des populations en terme de protection s'évidence aussi par le faible accès à la documentation légale : dans 81% des ménages de la région de Tillabéri il y aurait au moins un membre qui ne dispose pas de papier d'identité.<sup>17</sup>

Dans ce contexte, l'accès pour les acteurs humanitaires reste restreint et la fourniture d'une assistance humanitaire est soumise à une instabilité permanente, alors même que les populations encourent d'importants risques en termes de protection.

En étroite coordination avec le Cluster Protection, REACH mets en œuvre une évaluation en protection dans la région de Tillabéri, pour compléter les mécanismes d'évaluation et/ou de suivi existants (Protection Monitoring, RRM etc.), afin de fournir une vue d'ensemble sur les vulnérabilités (expositions à l'insécurité et aux atteintes à l'intégrité de la personne) et

<sup>10</sup> *Idem.*

<sup>11</sup> *Idem.*

<sup>12</sup> REACH, [Evaluation de la situation humanitaire dans la zone Trois Frontières, Niger – Région de Tillabéri](#) (Janvier 2021).

<sup>13</sup> UNHCR, [Rapport mensuel d'analyse des données de monitoring de protection, Régions de Tillabéri et Tahoua \(Niger\)](#), Février 2021.

<sup>14</sup> UNHCR, *Niger - Operational Update*, March 2021.

<sup>15</sup> UNOCHA, [Niger - Situation des mouvements de populations Diffa, Tillabéri, Tahoua et Maradi](#), au 31 décembre 2020.

<sup>16</sup> UNOCHA, [Niger : Aperçu des besoins humanitaires 2021](#) (Janvier 2021).

<sup>17</sup> REACH, [Evaluation multisectorielle des besoins au Niger \(MSNA 2020\)](#), rapport - Janvier 2021.

les besoins de protection, y compris sur des thématiques telles que les violences basées sur le genre (VBG) ; la protection de l'enfance ; l'accès à la documentation légale ; la présence et fonctionnalité des mécanismes de référencement ; la satisfaction des populations vis-à-vis de l'assistance humanitaire etc.

La mise en place de cette évaluation permettra aussi d'éclairer les différents acteurs humanitaires / gouvernementales sur l'efficacité de leurs interventions, en vue d'une envisageable amélioration de l'assistance en protection dans la région de Tillabéri en ce qui concerne aussi le respect des normes requises de confidentialité et sécurité, et l'adaptation des services aux besoins primaires des victimes / bénéficiaires.<sup>18</sup>

## 3. Méthodologie

### 3.1. Aperçu de la méthodologie

#### i. Revue des données secondaires

La revue des données secondaires permet de connaître les informations déjà disponibles et d'affiner la compréhension des données primaires à collecter. En premier lieu, une revue des données secondaires disponibles, notamment des monitorings de protection réalisés au cours des premiers mois de 2021, ainsi que les rapports des évaluations rapides de protection menés dans le cadre du mécanisme de réponse rapide (RRM), a eu lieu dans le but d'identifier les principales vulnérabilités et besoins en termes de protection des populations affectées de la région de Tillabéri. Ces informations ont été complétées par la consultation d'autres sources, tels que l'*Aperçu des besoins humanitaires 2021 (HNO)* et les rapports des évaluations réalisés par REACH dans la région de Tillabéri : *MSNA 2020* et *Suivi de la situation humanitaire dans la zone 3 Frontières (HSM) 3 Frontières – Tillabéri*.

#### ii. Collecte de données auprès d'informateurs clés

L'évaluation Protection dans la région de Tillabéri se basera sur une méthodologie mixte qui permettra d'obtenir des résultats indicatifs au niveau des 10 départements abritant des populations déplacées (PDI et / ou réfugiés) : Abala, Ayerou, Balleyara, Banibangou, Bankilaré, Gotheye, Ouallam, Téra, Tillabéri et Torodi.

D'une part, une collecte de données quantitatives sera réalisée auprès d'informateurs clés (IC).

Une liste indicative de 71 « sites » à évaluer a été établie au préalable, à l'aide de plusieurs sources d'information sur la présence et localisation des personnes en état de déplacement dans la région. Sur chaque site, 3 IC au minimum seront interrogés, en fonction de leur statut et de leur sexe. Il s'agira d'identifier premièrement 2 IC (1 par genre) issus de la population déplacée (PDI et / ou réfugiés) qui seront en mesure de répondre à des questions générales sur la situation en termes de protection. Deuxièmement, 1 IC parmi la population déplacée, préférablement de sexe féminin sera interrogé pour répondre à des questions portant spécifiquement sur la protection de l'enfance et les VBG.

Des IC travaillant sur les mécanismes de référencement seront également intégrés à l'évaluation, au nombre de 10 au maximum par département, afin d'obtenir des informations spécifiques sur la fonctionnalité de ces mécanismes.

#### iii. Collecte de données auprès de groupe de discussion

D'autre part, des données qualitatives seront obtenues au travers de groupes de discussion (GD) qui se tiendront dans 1 site pré-identifié dans chaque département. Ils seront organisés par groupe de statuts (déplacés internes, réfugiés, population hôte), par âge, et par genre : femmes (18+), hommes (18+), filles (15-17 ans), garçons (15-17 ans). Au total, jusqu'à 6 groupes de discussion seront organisés dans chaque site enquête. Les sites à évaluer (10 au total, 1 dans chaque département) ont été identifiés à l'aide du Cluster Protection, en raison des tendances récemment notées de déplacement

<sup>18</sup> UNOCHA, [Niger : Aperçu des besoins humanitaires 2021](#) (Janvier 2021).

des personnes déplacées vers les sites les plus sécurisés, se trouvant souvent dans les chefs-lieux communales et / ou départementales.

### 3.2. Population visée

L'objectif de cette évaluation est de fournir une vue d'ensemble des besoins en termes de protection, y compris concernant les VBG et la Protection de l'enfance, dans la région de Tillabéri. Les populations concernées sont celles affectées par la crise prolongée de déplacement dans cette zone géographique, à cause principalement de ladite « crise dans la zone des 3 frontières ». L'évaluation couvrira les 10 départements de Tillabéri concernées directement par la crise : Abala, Ayerou, Balleyara, Banibangou, Bankilaré, Gotheye, Ouallam, Téra, Tillabéri et Torodi.

Les sites à évaluer dans l'ensemble de la région de Tillabéri ont été pré-identifiées à l'aide de plusieurs sources d'information, tels que les informations mis à disposition de UNOCHA, du Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes, du Cluster Protection, du Mécanisme de Réponse Rapide (RRM), ainsi que le profilage des sites de déplacés réalisé par REACH dans la région de Tillabéri les mois de septembre et octobre 2020.

Les typologies de « sites » pris en compte par cette évaluation sont les camps / sites de réfugiés ; les sites de personnes déplacées internes (formels) ; les sites de personnes déplacées internes (informels / spontanés) ; les localités avec personnes déplacées en famille d'accueil.

En raison des plusieurs variables qui peuvent caractériser chaque « site » existant dans la région de Tillabéri, les définitions suivantes ont été adoptées pour une meilleure compréhension du contexte :

- Camp / site planifié (formel) : les personnes déplacées sont hébergées dans des sites spécialement aménagés où une gamme complète de services (dans la limite des moyens disponibles) est fournie. Il s'agit d'établissements planifiés et gérés, qui permettent de centraliser l'aide humanitaire / gouvernementale.
- Site informel / spontané : un établissement informel désigne une zone géographique où des groupes d'unités d'habitation ont été construits sur des terres que les occupants n'ont pas de droit légal, ou occupent illégalement. Les établissements informels sont généralement occupés par des groupes de population disposant de ressources limitées. Parfois un accord informel est passé avec la communauté d'accueil. Le partage des ressources / infrastructures et des services de base avec la population hôte est partielle ou inexistante.
- Hébergement en Famille d'accueil : les personnes déplacées sont hébergées par des familles ou des ressortissants du pays d'accueil, qui sont souvent des parents ou des amis. Le partage des ressources / infrastructures et des services de base avec la population hôte est totale.

Le choix des « sites » à évaluer a été réalisé en tenant compte de l'estimation du nombre de ménages y vivant (plus de 10 ménages), ainsi que l'accessibilité aux sites en terme sécuritaire et/ou logistique.

Une liste indicative de 71 « sites » a été donc établie, selon la répartition présentée ci-après :

Département	Nombre de « sites » à évaluer
Abala	10
Ayerou	7
Balleyara	1
Banibangou	7
Bankilaré	2
Gotheye	4
Ouallam	6
Téra	7

Tillabéri	14
Torodi	13

Cependant, l'évolution des mouvements des populations et la dégradation de la situation sécuritaire dans la région au cours des derniers mois pourraient avoir fortement modifié la répartition des populations déplacés dans la région. En effet, dans la région il est signalé une forte tendance des PDI à se concentrer dans les localités / « sites » situées dans les zones retenues comme les plus sécurisées, se trouvant notamment dans (ou aux alentours des) chefs-lieux communales et / ou départementales. Pour cette raison, les équipes d'enquêteurs sur le terrain auront la responsabilité de collecter des informations auprès des autorités locales afin d'actualiser la situation concernant la présence et localisation des personnes déplacées dans leurs zones de compétences. Ces informations, une fois partagés avec les responsables REACH de l'évaluation, permettront d'adapter / rectifier la liste de « sites » à évaluer mentionnée ci-dessus.

### 3.3. Revue des données secondaires

Les données secondaires suivantes ont servis de base pour la compréhension du contexte et le recueil de données chiffrées pertinentes dans le cadre de la conception de l'évaluation :

- 
- UNOCHA, [Niger : Aperçu des besoins humanitaires 2021](#) (Janvier 2021).
- UNHCR, [Niger update : Sahel situation \(Tillabéri et Tahoua régions\)](#), Mars 2021.
- UNHCR, [Rapport mensuel d'analyse des données de monitoring de protection, Régions de Tillabéri et Tahoua \(Niger\)](#), Février 2021.
- REACH, [Evaluation de la situation humanitaire dans la zone Trois Frontières, Niger – Région de Tillabéri](#) (Janvier 2021).
- REACH, [Evaluation multisectorielle des besoins au Niger \(MSNA 2020\)](#), rapport - Janvier 2021.
- REACH, [Evaluation multisectorielle des besoins à Tillabéri \(MSNA 2020\), fiche d'information](#) - Novembre 2020.
- REACH, [Aperçu de la situation humanitaire dans la zone frontalière entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger](#), Novembre 2020.
- Projet 21, [Monitoring régional de protection, Sahel Central : Burkina Faso, Mali et Niger, Analyse semestrielle](#), Mai – Novembre 2020.
- REACH, [Profilage des sites de déplacés internes, région de Tillabéri, fiches d'informations](#) (Octobre 2020).
- UNHCR, [Niger - Operational Update](#), March 2021.
- UNOCHA, [Niger - Situation des mouvements de populations Diffa, Tillabéri, Tahoua et Maradi](#), au 31 décembre 2020.

### 3.4. Collecte de données primaires

La collecte des données primaires se basera sur une méthodologie mixte : Entretiens d'informateurs clés et Groupes de discussion. Cela permettra d'obtenir des données indicatives au niveau de chaque département et chaque commune de la région de Tillabéri. La formation des enquêteurs débutera le 25 mars, et les données seront collectées à partir du 30 mars par des enquêteurs formés par REACH. Compte tenu du risque de propagation du covid-19, des mesures préventives seront mises en place pour sauvegarder les équipes et les communautés visitées, selon le principe de « ne pas nuire ». A cet égard, des procédures opérationnelles spécifiques seront mises en œuvre lors de la réalisation des enquêtes (avant, pendant et après la collecte des données, selon les [consignes](#) du siège IMPACT), basées notamment sur le respect de la distanciation physique et du renforcement des règles d'hygiène. En particulier, les équipes d'enquêteurs seront formées pour que les entretiens avec les IC ne durent pas plus de 45 minutes, et les groupes de discussion pas plus d'1 heure, et que le nombre de personnes participant aux groupes de discussion soit au maximum de 10 personnes.

#### 3.4.1 Informateurs clés

Les informateurs clés seront interrogés sur chaque site à l'aide d'un questionnaire structuré. Les enquêteurs utiliseront des smartphones, sur lesquels les questionnaires auront au préalable été déployés grâce aux logiciels Kobo. Les outils pour la collecte de données seront établis à partir des questionnaires utilisés par REACH lors des évaluations de protection réalisés dans la région de Diffa, et adaptés au contexte de la région de Tillabéri.

Les IC seront sélectionnés en fonction de leurs connaissances sur les thématiques abordées. L'objectif sera d'identifier des IC capable de donner des informations sur l'ensemble du type de population auquel ils appartiennent (PDI ou réfugié) dans le site/camp, ainsi que sur les mécanismes de référencement. Les enquêteurs pourront identifier les IC en demandant conseils aux responsables des « sites » ou aux responsables des mécanismes de protection monitoring dans la zone :

- Dans le cas des 2 premiers IC, il faudra qu'il puisse répondre à des questions concernant des thématiques variées en lien avec la protection : accès aux services de base, situation sécuritaire, besoins prioritaires, accès aux voies de référencement... Au regard de la diversité des thématiques, les profils les plus à même de répondre à ce genre d'informations sont le plus souvent les chefs de village / communauté, présidents ou membres des comités de gestions des déplacés et/ou des comités de protection. Un questionnaire structuré spécifique sur les thématiques de « protection générale » au niveau de chaque « site » sera utilisé pour la collecte de données.
- En complément, un IC susceptible d'être informé sur des questions spécifiques à la Protection de l'enfance et violences basées sur le genre sera interrogé. Il s'agira de préférence de femmes qui sont plus informées sur ces questions au sein des communautés de la région. Un questionnaire structuré spécifique sur les thématiques de « VBG et PE » au niveau de chaque « site » sera utilisé pour la collecte de données.
- Enfin, des IC potentiellement informés sur les mécanismes de référencement, et l'utilisation faite par les populations de ces mécanismes, seront identifiés à l'aide des responsables des « sites » ou des mécanismes de protection monitoring. 10 IC au maximum par département seront interrogés, en fonction de leur rôle dans la communauté, en lien avec les voies et mécanismes de référencement. Un questionnaire structuré spécifique sur les thématiques liés aux « mécanismes de référencement » au niveau de chaque « site » sera utilisé pour la collecte de données.

Le nombre d'IC enquêtés pourrait être amené à varier en fonction de l'accessibilité des sites au moment de l'enquête (contraintes sécuritaires et environnementales) mais également des IC susceptibles d'être identifiés sur ces sites. Surtout les départements de Banibangou, Ouallam, Ayerou, Téra et Gotheye sont particulièrement concernées par le risque de réduction d'accès à certaines zones. Afin de combler des éventuelles lacunes d'informations provoqués par l'impossibilité d'accès aux « sites », REACH envisage la possibilité de mener des entretiens à distance (par téléphone). En raison du contexte, cette dernière option sera mise en place uniquement après la stricte vérification des conditions de « do no harm », en suivant les lignes directrices du Cluster Protection.

Les questionnaires élaborés par REACH que seront utilisés au moment de la collecte de données se trouvent dans la section 5 (Plan d'analyse des données).

#### 3.4.2 Groupes de discussion (GD)

Afin de compléter la collecte de données quantitatives auprès d'informateurs clés, une collecte qualitative sera organisée, via des groupes de discussion, répartis par groupe d'âge, de sexe, et de statut : filles déplacées (15-17 ans), garçons déplacés (15-17 ans), femmes déplacées (18+), hommes déplacés (18+), femmes hôtes (18+), hommes hôtes (18+).

Le nombre des groupes de discussion dans chaque « site » sera donc au maximum de 6. Les groupes de discussions avec les membres de la population hôte seront réalisés notamment si le « site » est intégré dans la communauté hôte, et les personnes déplacées partagent les ressources, infrastructures et services de base avec la communauté locale.

Chaque groupe de discussion sera composé de 5 à 10 personnes, sélectionnées en consultation avec le chef de la communauté et / ou du « site ». Cela permettra d'assurer une certaine représentativité de la population concernée au sein des GD, en sélectionnant des personnes de différentes tranches d'âge, de milieux sociaux-culturels variés et exerçant des activités différentes. Les GD intégreront dans la mesure du possible des personnes en situation de handicap afin d'obtenir

également des informations à ce sujet. Pour cela, les enquêteurs prendront contact avec les chefs de village pour leur demander si des personnes appartenant à ces groupes sont sur les sites et peuvent participer au GD.

En termes de couverture géographique, les GD seront réalisés dans 1 « site » de chaque département. Le choix des « sites » sera réalisé en coordination avec le Cluster Protection et selon les critères suivants :

- Différents départements et communes
- Taille du site en termes de populations
- Assistance en protection reçue dans le site

Au total, l'étude comptera jusqu'à 60 groupes de discussion au maximum.

Chaque groupe de discussion sera encadré par un facilitateur et un preneur de note, sur la base d'un guide de discussion (questionnaire semi-structuré, différent pour chaque type de groupes de discussion), élaboré en collaboration avec le Cluster Protection et les sous-clusters PE et VBG. A la fin de chaque GD, le facilitateur et le preneur de note effectueront un débriefing conjoint pour échanger remarques et impressions sur le déroulement des échanges.

Enfin, afin d'assurer le respect des principes de la protection de l'enfance, dans le cadre des groupes de discussions de mineurs, des outils d'informations, des guides et protocoles seront mis à disposition pour l'organisation de ces GD. Ces documents couvriront les aspects légaux relatifs à la participation des mineurs au GD (Voir Annexes 2 et 3).

Le questionnaire élaboré par REACH que sera utilisé au moment de la collecte de données se trouve dans la section 5 (Plan d'analyse des données).

### 3.5. Traitement et analyse des données

Les données des entretiens avec les IC seront collectées par chaque enquêteur sur un smartphone à travers un questionnaire sur le logiciel KOBO. Les données seront nettoyées au niveau de Niamey dans un premier temps de manière journalière afin de faire des retours quotidiens aux enquêteurs. Les consignes du siège d'IMPACT en termes de [nettoyage des données](#) seront appliquées. La recherche d'anomalies (date, heures, emplacement des entretiens) ainsi que de schémas répétitifs seront recherchés. Les données nettoyées seront ensuite analysées afin de mettre en évidence les différents indicateurs à l'aide des logiciels Excel et R.

Des analyses séparées des données quantitatives en fonction du statut et du genre seront réalisées, tous les indicateurs seront présentés en termes de proportions de sites. Les notes des groupes de discussion seront directement partagées au niveau de Niamey, groupe de discussion par groupe de discussion et site par site. Elles seront analysées par la chargée d'évaluation via une grille de saturation. Elles permettront ainsi d'affiner l'analyse des données IC et d'interpréter certains résultats. Les logiciels Powerpoint et InDesign seront ensuite utilisés pour la production des produits finaux, respectivement une présentation intermédiaire des résultats, des fiches d'information concernant les principaux volets de l'évaluation (situation sécuritaire ; accès à la documentation / information / services de base ; VBG et PE ; mécanismes de référencement) et un rapport analytique.

## 4. Principales considérations éthiques et risques connexes

Le plan de recherche proposé...	Oui/ Non	Détails si non (y compris mitigation)
... a été coordonnée avec les parties prenantes concernées afin d'éviter toute duplication inutile d'efforts de collecte de données ?	Oui	

... respecte les participants, leurs droits et leur dignité (en particulier, en demandant un consentement éclairé, en concevant la durée de l'enquête/ de la discussion tout en tenant compte du temps des participants, en assurant une juste restitution des informations fournies) ?	Oui / Non	<i>La restitution des informations fournies aux participants n'est pas assuré. L'analyse des données et les résultats de l'évaluation seront toutefois accessibles au public en ligne.</i>
... n'expose pas les personnes chargées de la collecte de données à des risques résultant directement de leur participation à la collecte de données ?	Oui	
... n'expose pas les participants / leurs communautés à des risques résultant directement de leur participation à la collecte de données ?	Oui	
... n'implique pas la collecte d'informations sur des sujets spécifiques pouvant être stressants et/ou re-traumatisants pour les participants à la recherche (à la fois les répondants et les personnes chargées de la collecte des données) ?	Oui / Non	<i>Les enquêteurs sont sensibilisés sur la possibilité de suspendre l'entretien sur la base des réactions des participants ; les participants ont toujours la possibilité de ne pas répondre à certaines questions ; les participants ont toujours la possibilité de retirer leur consentement pour la participation à l'enquête à tout moment.</i>
... n'implique pas la collecte de données auprès de mineurs, c'est-à-dire de toute personne de moins de 18 ans ?	Non	<i>Des groupes de discussion (GD) auront lieu auprès de mineurs. Des outils d'informations, des guides et protocoles seront mis à disposition aux enquêteurs pour l'organisation de ces GD. Ces documents couvriront aussi les aspects légaux relatifs à la participation des mineurs aux GD (voir annexes 2 et 3).</i>
... n'implique pas la collecte de données auprès d'autres groupes vulnérables, par exemple les personnes avec un handicap, les victimes/survivants d'incidents de protection, etc. ?	Oui	
... suit les SOP d'IMPACT pour la gestion des informations personnelles identifiables ?	Oui	

## 5. Rôles and responsabilités

### Description des rôles et des responsabilités

<b>Description de la tâche</b>	<b>En charge</b>	<b>Redevable</b>	<b>Consultée</b>	<b>Informée</b>
<i>Conception de la recherche</i>	Chargé d'évaluation (Niamey)	Point Focal REACH Niger (Niamey)	Equipe REACH Niger (Niamey) Research Design Unit (Genève)	

			Cluster Protection (Niamey)	
<i>Supervision de la collecte de données</i>	Chargé terrain (Niamey) Assistant base de Données (Niamey)	Chargé d'évaluation (Niamey)	Equipe ACTED Niamey	Point Focal REACH Niger (Niamey), Cluster Protection (Niamey)
<i>Traitement des données (vérification, nettoyage)</i>	Assistant Base de Données (Niamey)	Chargé d'évaluation (Niamey)	Data Analysis Unit (Genève)	Point Focal REACH Niger
<i>Analyse des données</i>	Chargé d'évaluation (Niamey)	Chargé d'évaluation (Niamey)	Point Focal REACH Niger (Niamey) Data Analysis Unit (Genève)	Cluster Protection (Niamey)
<i>Production des résultats</i>	Chargé d'évaluation (Niamey)	Chargé d'évaluation (Niamey)	Point Focal REACH Niger (Niamey) Reporting Unit (Genève)	Cluster Protection (Niamey)
<i>Diffusion</i>	Chargé d'évaluation (Niamey)	Point Focal REACH Niger (Niamey)	Communication Unit (Genève)	Cluster Protection (Niamey)
<i>Monitoring &amp; Evaluation</i>	Chargé d'évaluation (Niamey)	Chargé d'évaluation (Niamey)	Point Focal REACH Niger (Niamey) Research Design Unit (Genève)	
<i>Leçons retenues/ enseignement tiré</i>	Chargé d'évaluation (Niamey)	Point Focal REACH Niger (Niamey)	Cluster Protection (Niamey) Equipe REACH Niger (Niamey)	Research Design Unit (Genève)

**Personne en charge** : personne(s) en charge de l'exécution de la tâche

**Personne redevable** : personne qui valide la réalisation de la tâche et qui devra répondre du résultat final

**Personne consultée** : personne(s) qui doi(ven)t être consultée(s) lorsque la tâche est réalisée

**Personne informée** : personne(s) qui doi(ven)t être informée(s) lorsque la tâche est terminée

## 6. Plan d'analyse des données

Le plan d'analyse des données est disponible en [ligne](#).

## 8. Plan de monitoring et d'évaluation

Objectif IMPACT	Indicateur externe de M&E	Indicateur interne de M&E	Point focal	Outil	L'indicateur sera-t-il suivi ?
<b>Les acteurs humanitaires ont accès aux produits IMPACT</b>	Nombre d'organisations humanitaires ayant accès aux services/ produits IMPACT  Nombre de personnes ayant accès aux services/ produits IMPACT	# de téléchargements de X produits du Centre de Ressources	Demande du pays au siège	Journal_utilisateur (User_log)	X Oui
		# de téléchargements de X produits de Relief Web	Demande du pays au siège		X Oui
		# de téléchargements de X produits à partir de plateformes au niveau du pays	Equipe du pays		Non
		# de clics sur X produits du bulletin global d'information REACH ( <i>global newsletter</i> )	Demande du pays au siège		X Oui
		# de clics sur X produits du bulletin d'information du pays ( <i>country newsletter</i> ), sendingBlue, bit.ly	Equipe du pays		X Oui
		# de visites sur X webmaps/ X dashboards	Demande du pays au siège		X Oui
<b>Les activités d'IMPACT contribuent améliorer la mise en œuvre des programmes et la coordination de</b>	Nombre d'organisations humanitaires utilisant les services/ produits IMPACT	# de références dans les documents HPC documents (HNO, SRP, Flash appeals, stratégie de cluster/ de secteur)	Equipe du pays	Journal_référence (Reference_log)	<i>Niger HNO / HRP, Stratégie du Cluster Protection</i>
		# de références dans les documents d'un seul organisme			<i>UNHCR Country Strategy</i>

l'intervention humanitaire					
<b>Les acteurs humanitaires utilisent les produits IMPACT</b>	<p>Les acteurs humanitaires utilisent les données/produits IMPACT comme base de prise de décision, planification et fourniture de l'aide.</p> <p>Nombre de documents humanitaires (HNO, HRP, plan stratégique d'un cluster/organisme, etc.) directement informés par les produits IMPACT</p>	<p>Perception de la pertinence des programmes pays d'IMPACT</p> <p>Perception de l'utilité et de l'influence des résultats d'IMPACT</p> <p>Recommandations pour renforcer les programmes d'IMPACT</p> <p>Perception des compétences du personnel d'IMPACT</p> <p>Perception de la qualité des produits/programmes</p> <p>Recommandations pour renforcer les programmes d'IMPACT</p>	Equipe du pays	Modèle Usage_Retur et Usage_Sondage (Usage_Feedback and Usage_Survey Template)	<p>Retour des membres du Cluster Protection</p> <p>Cluster Protection à Niamey</p>
<b>Les acteurs humanitaires sont engagés dans les programmes IMPACT</b>	Nombre et/ou pourcentage d'organisations humanitaires contribuant directement aux programmes d'IMPACT (en fournissant des ressources, en participant à des présentations, etc.)	<p># d'organisations fournissant des ressources (par ex, personnel, véhicules, espace de réunion, budget, etc.) pour la mise en œuvre des activités</p> <p># d'organisations/ de clusters qui participent à la conception de la recherche et à l'analyse conjointe</p> <p># d'organisations/ de clusters qui assistent à des séances d'information sur les résultats</p>	Equipe du pays	Journal_Engagement (Engagement_log)	<p>X Oui</p> <p>X Oui</p> <p>X Oui</p>

**ANNEXE 1 : MATRICE DE DISSEMINATION**

#	Produits	Message	Partie prenantes	Moyens de dissémination	But	Responsable	Echéancier
<b>Evaluation Protection Tillabéri 2021 (NER2102)</b>							
<b>Objectif</b> : Fournir une vue d'ensemble de la situation et des besoins en matière de protection des populations déplacées (déplacées internes et réfugiées) vivant dans la région de Tillabéri, afin d'informer la planification de la réponse humanitaire.							
1.	Présentation des résultats préliminaires	Principales conclusions de l'évaluation sur la base des indicateurs spécifiés dans le DAP	Cluster Protection	Présentation des résultats lors de la réunion du Cluster	Informar la stratégie et l'action du Cluster Protection et du gouvernement nigérien	Chargé d'évaluation REACH	Mai 2021
			Sous-cluster Protection de l'Enfance	Présentation des résultats lors de la réunion du Cluster	Informar la stratégie et l'action du sous-cluster Protection de l'Enfance et du gouvernement nigérien	Chargé d'évaluation REACH	Mai 2021
2.	Factsheets	Principales conclusions de l'évaluation sur la base des indicateurs spécifiés dans le DAP	Cluster Protection et sous-cluster Protection de l'Enfance	Liste de diffusion du Cluster Protection Newsletter REACH Resource Center REACH	Informar la stratégie et l'action du sous-cluster Protection de l'Enfance et du gouvernement nigérien	Chargé d'évaluation REACH Lead Cluster Protection	Juin 2021
3.	Rapport	Principales conclusions de l'évaluation sur la base des indicateurs spécifiés dans le DAP	Cluster Protection et sous-cluster Protection de l'Enfance	Liste de diffusion du Cluster Protection Newsletter REACH Resource Center REACH	Informar la stratégie et l'action du sous-cluster Protection de l'Enfance et du gouvernement nigérien	Chargé d'évaluation REACH / Point Focal IMPACT Lead Cluster Protection	Juin 2021

**ANNEXE 2: PROTOCOLE DE PROTECTION****Protocole de Protection**

**Evaluation de la situation en termes de protection des populations affectées par la crise de la zone des 3 frontières dans la région de Tillabéri, Niger**

**REACH** Informing more effective humanitarian action

## 1. Objectif du protocole

Les abus, la violence, la négligence et l'exploitation des enfants sont considérés à l'échelle internationale comme une violation des droits fondamentaux des enfants. La violence sur les enfants est inacceptable et nécessite une action globale/exhaustive ; IMPACT s'engage à la sauvegarde et à la protection des droits des enfants dans la réalisation de toutes ses activités.

Ce protocole met en évidence les principes et actions clés qui seront prises par le personnel d'IMPACT et par ses partenaires afin de préserver les droits des enfants, adolescents, jeunes, de leurs familles et des communautés directement concernées dans le développement de leurs activités.

Ce protocole a pour objectif de s'assurer que les problèmes urgents qui peuvent mettre en danger immédiat la vie ou le bien-être de l'enfant et qui sont détectés pendant les activités de collecte de données, sont référés dans les meilleurs délais et de manière effective à des acteurs de la protection de l'enfance pour leur suivi adéquat et en respect total avec la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et ses protocoles.

Ce protocole met en évidence les procédures obligatoires qui doivent être suivies par le personnel d'IMPACT et ses partenaires. Une formation sera donnée aux enquêteurs sur ce protocole par REACH, avec le soutien de membres du Cluster Protection. La collecte de données sera effectuée par des partenaires du Cluster Protection et REACH Initiative.

Ce protocole sera validé par le Cluster Protection. Aucune collecte de données ne sera effectuée avant la validation de ce document.

## 2. Principes directeurs

1. **L'intérêt supérieur** de l'enfant est au cœur de l'évaluation, de sa conception et de son implémentation.
2. **Respect** : toutes les activités étant susceptibles de générer connaissances basées sur des preuves doivent garantir le respect de toutes les personnes. Le respect implique que les individus soient traités comme des agents autonomes. Un agent autonome est un individu capable de prendre des décisions sur ses objectifs personnels et d'agir sous la direction de ces décisions. Respecter l'autonomie correspond à donner du poids aux valeurs, préférences et croyances des personnes autonomes et reconnaître leur capacité à prendre des décisions pour eux-mêmes, leur habilité à effectuer des jugements, d'affirmer leurs opinions et de faire des choix.
3. **Consentement éclairé** : Pour n'importe quelle collecte de données primaires, le consentement éclairé est obtenu de la personne interrogée ; si la personne interrogée est un enfant (moins de 18 ans), cela implique qu'il est nécessaire d'obtenir le consentement éclairé de la part du tuteur. Une fois les participants identifiés, le personnel de REACH contactera leur tuteur respectif et leur expliquera les activités de recherche, leurs objectifs et la méthodologie. Une fois le consentement verbal des tuteurs obtenu, le personnel de REACH partagera le formulaire de consentement éclairé qui explique les procédures qui seront prises afin d'assurer la protection et le respect de la vie privée de l'enfant, et demandera la signature du tuteur.
4. **Confidentialité et Professionnalisme** : Le personnel d'IMPACT consacrera une attention égale à tous les cas urgents identifiés au cours des activités. Il s'assurera qu'aucune information confidentielle ne soit divulguée. La communication sera organisée de telle façon que les risques de fuites d'information ou toute violation de la vie privée de l'enfant et des autres personnes interrogées soient réduits. Le plan de gestion des données souligne spécifiquement les procédures appropriées pour la collecte, le traitement et la publication d'informations confidentielles.
5. **Bonnes pratiques et instruments internationaux** : le personnel d'IMPACT recevra une formation spécifique sur comment référer les cas urgents de protection de l'enfant. Il leur sera partagés des outils de formation adaptés ainsi que des outils de reporting tels que : (1) les Formulaires de Consentement (cf. annexes 3.3 dans les Termes de Référence - TdR) et d'Assentiment<sup>19</sup>, (2) le Formulaire de débriefing (cf. annexe 3.4 dans les TdR), (3) le

---

<sup>19</sup> Ce document (concernant l'accord par écrit de la part du mineur) n'a pas été produit pour cette évaluation, mais il sera incorporé dans les futures collectes de données.

Rapport d'Action Urgente (cf. annexe 3.5), (4) l'Accord de Confidentialité (cf. annexe 3.1) et (5) le Code de conduite (cf. annexe 3.2).

### 3. Procédures

#### Consentement/assentiment éclairé

- Aucun enfant de moins de 15 ans ne sera interrogé pendant l'évaluation.
- Après la sélection du participant potentiel, l'enquêteur se rapproche de sa/son représentant(e) légale afin d'obtenir son consentement vis-à-vis de la participation de l'enfant à la collecte de données à travers le Formulaire de Consentement (annexe 3.3).
- Le Formulaire de Consentement souligne les éléments importants sur lesquels le participant potentiel et son/sa représentant(e) légal(e) devraient être informés, notamment l'objectif de l'évaluation, la sélection des participants, le caractère volontaire de la participation, les procédures de collecte de données, la confidentialité de l'évaluation, la politique de gestion des données, les risques liés à la participation à l'évaluation, la politique de non-compensation/avantage ainsi que la manière dont les résultats seront partagés
- Les enquêteurs doivent informer les participants que si lors des discussions il y a des preuves d'un abus sur des enfants, cet abus sera rapporté aux services de protection compétents en suivant les procédures établies par IMPACT pour le référencement des cas d'actions urgentes.
- Aucune collecte de données ne sera réalisée sans le consentement formel du représentant légal de l'enfant.
- Voir le Formulaire de Consentement éclairé (annexe 3.3).

#### Temps de la collecte de données

- Les enquêteurs doivent s'assurer que les heures de collecte de données n'interfèrent pas avec le programme quotidien des enfants (école, activités récréatives, repas, repos, prières, etc.)
- Les groupes de discussion doivent strictement durer le temps nécessaire pour collecter des informations pertinentes afin de minimiser leur impact sur le programme quotidien des enfants.

#### Espace de collecte de données et respect de la vie privée

- Les groupes de discussion devront avoir lieu dans un lieu qui garantit la sécurité et la vie privée des personnes interrogées. Ainsi, les enquêteurs doivent demander aux responsables du site un endroit où leur discussion ne sera pas entendue par des non-participants.
- Si des non-participants sont présents dans la zone où a lieu la discussion, les enquêteurs doivent leur expliquer qu'afin de protéger la vie privée des participants, les non-participants doivent quitter la zone.
- Si la vie privée des participants ne peut pas être garantie, la discussion doit être reportée et les enquêteurs doivent en informer le coordinateur terrain.
- Si des parties-tiers interfèrent avec un groupe de discussion, les enquêteurs doivent interrompre la collecte de données.

#### Confidentialité et anonymisation

- Avant de commencer la collecte de données, les enquêteurs devront signer l'Accord de Confidentialité (annexe 3.1) avec REACH à travers lequel ils s'engagent à ne révéler à aucun acteur des informations collectées dans le cadre de leur rôle d'enquêteur.
- Les formulaires de collecte de données sont anonymes et les enquêteurs ne doivent pas enregistrer les noms des participants.

- Afin de protéger la confidentialité pendant les groupes de discussion, les enquêteurs doivent demander aux participants de s'abstenir de faire référence à des cas individuels mentionnés au cours de la discussion en dehors du groupe avec des non-participants.
- Pour autant, les enquêteurs doivent informer les participants du risque que d'autres participants évoquent les sujets abordés pendant la discussion avec d'autres participants.

#### Réduire la gêne / le malaise de l'enfant au cours d'une collecte de données

- Les enquêteurs doivent rappeler aux enfants qu'ils ont le droit d'interrompre la discussion à n'importe quel moment et qu'ils sont libres de ne pas répondre à certaines questions s'ils le souhaitent.
- Les enquêteurs doivent s'assurer que les inquiétudes et la détresse des enfants sont détectées et prises en charge à temps durant la collecte de données, notamment en interrompant momentanément, ou définitivement la discussion afin de protéger l'Intérêt Supérieur de l'Enfant.
- Les enquêteurs doivent prendre en considération le langage corporel des enfants et notamment s'ils semblent mal à l'aise à propos de quelques choses mais ne le disent pas, afin de pouvoir arrêter la discussion si besoin.

#### Garantir une sensibilité culturelle

- L'équipe des enquêteurs doit prendre en considération les potentielles sensibilités culturelles et politiques des participants. Chaque sous-équipe inclura un membre du genre féminin et un du genre masculin. Les enquêteurs sont formés pour garantir le respect total des sensibilités politiques et/ou culturelles des participants.
- Les enquêteurs ne donneront aucune information sur leurs affiliations politiques ou religieuses.

#### Recueillir les plaintes sur la collecte de données

- La prise en considération des inquiétudes des enfants doit être la priorité première des enquêteurs. Ils doivent également fournir une réponse pendant la collecte de données en interrompant la discussion, et enquêter et répondre aux inquiétudes individuelles des enfants.
- De plus, les enquêteurs doivent systématiquement donner un contact de référence pour les plaintes à tous les participants à la fin de la discussion.
- Le Chargé d'Évaluations est le point focal pour les plaintes. En tant que tel, il recueille les possibles inquiétudes et plaintes, et suggère au Coordinateur Terrain de prendre des actions appropriées, dont des mesures disciplinaires allant d'un avertissement formel au licenciement de l'enquêteur concerné.

#### Cas d'actions urgentes

- Si lors des discussions, il y a des preuves d'un abus sur des enfants, cet abus devra être rapporté aux services de protection compétents en suivant les procédures établies par REACH pour le référencement des cas d'actions urgentes.
- Dans cette situation, l'enquêteur devra remplir un rapport d'action urgente (annexe 3.5) et le transmettre au responsable terrain de l'équipe REACH à Niamey.
- D'ici la fin de la journée, le responsable terrain devra en discuter avec l'enquêteur concerné.
- Une fois la discussion avec l'enquêteur terminée, le responsable terrain devra informer le Chargé REACH responsable de l'évaluation de la situation.
- Ensemble, ils devront décider de la pertinence de transmettre le cas aux services de protection de l'enfance.
- Si cela est jugé pertinent, ils devront transmettre le cas dans les 24 heures après réception du rapport et contacter le service compétent basé sur les mécanismes de référencement mis en place au niveau départemental dans la région de Tillabéri.

## Reporting et référencement

- Les enquêteurs doivent informer les participants que le résultat de l'évaluation sera un rapport public où toutes les informations seront anonymisées, et les informations sensibles omises afin d'assurer la protection des participants.
- Les participants qui souhaitent être référés à des services d'assistance sociale spécifiques peuvent donner leur nom dans le Formulaire de Contact, mais cela ne sera pas partagé à d'autres personnes que le point focal identifié et ne fera pas partie des données disponibles pour l'évaluation. Cette information sera seulement disponible pour le Coordinateur terrain et sera partagée à l'organisation de référence indiquée dans le Guide de Référencement.
- Le Chargé d'Evaluations doit s'assurer que les produits issus de l'évaluation présenteront les informations de telle façon qu'identifier les participants ne sera pas possible.
- Les rapports en version draft sont revus par le Chargé d'Evaluations REACH ainsi que par le siège de REACH à Genève afin de s'assurer que les informations ne permettent pas d'identifier les participants
- Une seconde vérification additionnelle sera réalisée par le Cluster Protection afin de s'assurer que les produits finaux issus de l'évaluation ne créent pas des risques pour les participants directs et/ou le groupe ciblé.

## 4 Matrice des Risques de Protection

Risque	Atténuation des risques	Responsabilité
<b>Les enfants ne veulent pas participer au groupe de discussion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune collecte de données ne sera effectuée sans obtenir le consentement formel du représentant légal</li> <li>Les enquêteurs rappellent aux participants qu'ils ont le droit d'interrompre temporairement ou définitivement le groupe de discussion à n'importe quel moment.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coordinateur Terrain</li> <li>Enquêteurs</li> </ul>
<b>Les facilitateurs des groupes de discussion et les chercheurs sur le terrain causent de la détresse chez les participants.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les procédures pour les groupes de discussion sont conçues afin de s'assurer que : (1) les participants peuvent prendre une décision informée vis-à-vis de leur participation ; (2) les participants peuvent interrompre la discussion à n'importe quel moment ; (3) les plaintes sont reçues et prises en considération dans les meilleurs délais au cours de la collecte de données ; (4) Possibilité d'être référencée à des services spécialisés d'assistance sociale.</li> <li>Les outils pour les groupes de discussion ont été conçus afin d'assurer une augmentation de la sensibilité des questions. Des temps de pause ont été introduits afin de permettre aux enquêteurs de monitorer les réponses des participants au questionnaire et s'assurer d'anticiper la détresse des participants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enquêteurs</li> <li>Coordinateur Terrain</li> </ul>
<b>Les participants expriment des inquiétudes ou formulent des plaintes vis-à-vis des groupes de discussion.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les enquêteurs donnent systématiquement le contact de référence du Coordinateur Terrain à tous les participants à la fin de la discussion et souligne le rôle du Coordinateur Terrain comme point focal.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coordinateur Terrain</li> <li>Enquêteurs</li> </ul>
<b>Peu ou pas d'intimité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les discussions doivent se dérouler dans des lieux publics où entendre par hasard n'est pas autorisé.</li> <li>Si l'intimité de la discussion ne peut pas être garantie, la discussion doit être replanifiée et les enquêteurs doivent en informer le Coordinateur Terrain.</li> <li>Si des tiers-parties interfèrent avec le groupe de discussion, les enquêteurs devront interrompre la collecte de données.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coordinateur Terrain</li> <li>Enquêteurs</li> </ul>
<b>La confidentialité des données est compromise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Chargé d'Evaluation a conçu un Plan de Gestion des Données complet établissant des procédures afin de s'assurer que la collecte de données, leur transmission et stockage sont sécurisés et protègent la vie privée des participants (pour plus de détails, se référer au Plan de Gestion des Données).</li> <li>Le Chargé d'Evaluation s'assure que le personnel de REACH respecte le Plan de Gestion des Données.</li> <li>Le Plan de Gestion des Données a été approuvé par le Cluster Protection au cours de la phase initiale et toute modification faite à ce plan nécessitera la validation du Cluster Protection avant son entrée en vigueur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chargé d'Evaluations</li> <li>Cluster Protection</li> </ul>

<p><b>La diffusion des résultats identifie potentiellement les participants.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les rapports en version draft sont revus par le Chargé d'Evaluations REACH ainsi que par le siège de REACH à Genève afin de s'assurer que les informations ne permettent pas d'identifier les participants.</li> <li>• Une deuxième vérification additionnelle est fournie par le Cluster Protection afin de s'assurer que les produits finaux issus de l'évaluation n'impliquent pas des risques pour les participants et/ou le groupe ciblé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chargé d'Evaluations</li> <li>• Coordinateur Terrain</li> <li>• Siège IMPACT</li> <li>• Cluster Protection</li> </ul>
<p><b>Des preuves ou la divulgation de cas urgents qui peuvent mettre en danger la vie ou le bien être de l'enfant de manière immédiate</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des procédures de gestion des preuves ou divulgation sont établies avant de commencer la collecte de données.</li> <li>• Des formulaires standards de rapport sont rédigés afin de collecter des informations de manière exhaustive et dans les meilleurs délais.</li> <li>• Les enquêteurs sont formés par le Cluster Protection afin d'être prêt à identifier et référer des cas urgents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordinateur Terrain</li> <li>• Enquêteurs</li> <li>• Chargé d'Evaluations</li> <li>• Cluster Protection</li> </ul>

## ANNEXE 3: DOCUMENTS DE CONSENTEMENT – GROUPES DE DISCUSSION

### 3.1 Accord de confidentialité pour les enquêteurs

# Accord de Confidentialité de l'Enquêteur

Evaluation de la situation en termes de protection des personnes affectées par la crise de la zone des 3 frontières dans la région de Tillabéri

**REACH** Informing  
more effective  
humanitarian action

Date, Lieu : .....

Nom du Chef d'équipe : .....

Nom de l'organisation employant : .....

Nom du lead de l'évaluation : .....

Je comprends que toutes les informations, dont les noms et les informations partagées pendant les groupes de discussion, sont considérées comme confidentielles. Par le présent document, j'accepte de ne divulguer aucune information que je reçois des ou sur les individus, dont leurs noms et détails personnels, à personne d'autres que les membres de mon équipe, mon superviseur direct et le lead de l'évaluation.

Je comprends aussi que j'ai la responsabilité, au meilleur de mes capacités, d'assurer la sécurité des données dont j'ai la responsabilité. J'accepte de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter des divulgations non autorisées d'information que j'ai collectées ou obtenu dans le cadre de mon travail comme chef d'équipe.

Je, ....., reconnais que j'ai lu, compris et que je suis d'accord avec la déclaration de confidentialité énoncée ci-dessus. Je comprends aussi que si je ne respecte pas les termes de l'accord, mon employeur a le droit de me soumettre à des mesures disciplinaires, dont la fin de mon contrat.

#### Enquêteur

Ecrire nom en entier :

Date :

Lieu :

Signature :

#### Superviseur

Ecrire nom en entier :

Date :

Lieu :

Signature :

### 3.2 Code de conduite à destination des enquêteurs

## Accord de code de conduite pour les enquêteurs

REACH Evaluation de la situation en termes de protection des personnes affectées par la crise de la zone des 3 frontières dans la région de Tillabéri, Niger

**REACH** Informing  
more effective  
humanitarian action

Au cours de toutes les activités d'évaluation d'IMPACT, le personnel est obligé de suivre le code de conduite suivant.

#### **Le personnel et les partenaires d'IMPACT ne doivent jamais :**

- frapper, agresser physiquement ou abuser physiquement des enfants
- développer des relations physiques ou sexuelles avec des enfants
- développer des relations avec des enfants qui pourraient être considérées comme exploitantes ou abusives
- Se comporter d'une manière qui pourrait être considérée comme abusive ou qui pourrait mettre l'enfant dans une situation de risque d'abus
- Utiliser un langage, faire des suggestions ou offrir des conseils qui sont inappropriés, offensants ou abusifs
- Se comporter physiquement d'une manière inappropriée ou sexuellement provocatrice
- Avoir un enfant avec lequel vous travaillez rester la nuit dans votre maison sans surveillance
- Dormir dans la même chambre ou le même lit qu'un enfant avec lequel vous travaillez
- Faire aux enfants des choses personnelles qu'ils peuvent faire eux-mêmes
- Tolérer, ou participer avec les enfants à des activités qui sont illégales, ou qui pourraient constituer un abus ou un danger
- Se comporter d'une manière à embarrasser, humilier, dénigrer ou dégrader des enfants, ou perpétrer n'importe quelle forme d'abus émotionnel
- Discriminer, avoir un traitement différent ou favoriser des enfants en particulier conduisant à l'exclusion des autres enfants

Ceci n'est pas une liste exhaustive ou exclusive. Le principe est que le personnel d'IMPACT et de ses partenaires doivent éviter toutes les actions et tous les comportements qui pourraient constituer une mauvaise pratique ou un comportement potentiellement abusif.

**Il est important que tout le personnel et les autres personnes en contact avec des enfants respectent les aspects suivants :**

- Connaître les situations qui pourraient présenter des risques et savoir comment gérer ces situations
- Planifier et organiser le travail et le lieu de travail de manière à minimiser les risques
- Autant que possible, être visible en travaillant avec des enfants
- S'assurer qu'il existe lors de la discussion une culture d'ouverture qui permette de soulever et de discuter les inquiétudes et les problèmes de chacun
- S'assurer qu'il existe un sens de responsabilité entre les membres du personnel afin de garantir que les mauvaises pratiques et les comportements potentiellement abusifs ne resteront pas sans conséquence
- Parler avec les enfants de leur contact avec le personnel et avec d'autres personnes, et les encourager à soulever leurs inquiétudes
- Responsabiliser les enfants –parler avec eux de leurs droits, ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, et ce qu'ils peuvent faire s'il y a un problème.

**En général, il est inapproprié de :**

- passer un temps excessif seul avec des enfants loin d'autres personnes
- amener des enfants chez vous, en particulier s'ils seront seul avec vous

J'accepte de suivre ce code de conduite au cours de toutes les activités d'évaluation d'IMPACT.

Nom de l'enquêteur : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**3.3 Formulaire de consentement éclairé : représentant légal du mineur**

## Formulaire de consentement éclairé

Evaluation de la situation en termes de protection des populations affectées par la crise de la zone des 3 frontières dans la région de Tillabéri, Niger

**REACH** Informing  
more effective  
humanitarian action

## Fiche d'information

### Objectif de l'évaluation

REACH est une organisation suisse non-gouvernementale qui, en étroite collaboration avec les organisations humanitaires de protection, réalise une évaluation sur les besoins en termes de protection des populations déplacées dans la région de Tillabéri.

Cette évaluation a pour objectif de fournir une vue d'ensemble de la situation en termes de protection de la population affectée par la crise dans la zone des 3 frontières (personnes déplacées internes (PDI) et réfugiés) dans la région de Tillabéri.

### Choix des participants

Il est demandé à l'enfant de participer à cet entretien parce que nous pensons que, basé sur ses connaissances, il/elle devrait avoir des informations importantes et pertinentes à partager sur les besoins de protection des enfants dans cette localité.

### Participation volontaire

Ce groupe de discussion est volontaire et le choix d'y participer appartient à chaque participant potentiel. C'est le droit de chaque enfant de ne pas participer au groupe de discussion et si elle/il choisit de ne pas le faire, cela ne pose pas de problèmes. L'enfant peut aussi interrompre le groupe de discussion à n'importe quel moment s'il/elle le souhaite. De plus, si l'enfant a le sentiment qu'il y a des questions auxquelles elle/il préférerait ne pas répondre, elle/il est libre de le dire.

### Procédures

Le groupe de discussion implique une discussion ouverte entre six à huit participants qui durera entre 45 minutes et une heure. Ce groupe de discussions sera divisé par genre, c'est-à-dire qu'une discussion sera menée qu'avec des garçons et qu'une discussion sera menée qu'avec des filles. La discussion est menée par un facilitateur qui introduit différents sujets, thématiques. Il organise la discussion en encourageant chacun des participants à exprimer leurs points de vue, et il s'assure que toutes les questions sont abordées lors de la discussion. A ses côtés, il y a aussi un preneur de notes dont le rôle est d'enregistrer les points de vue exprimés par les participants en prenant des notes par écrit.

### Compensation et avantages

Il n'y a pas de compensation économique ni de remboursement comme la participation à la discussion est volontaire.

### Contact utiles

Si vous avez des questions sur la discussion ou sur l'évaluation, n'hésitez pas à demander des clarifications maintenant ou plus tard. Si vous préférez consulter une personne en laquelle vous avez confiance, n'hésitez pas à le faire.

S'il y a quelque chose avec laquelle vous n'êtes pas satisfait ou à propos de laquelle vous souhaitez vous plaindre, vous pouvez aussi contacter le mécanisme de gestion des plaintes d'ACTED au Niger au numéro suivant : 4554

**Si vous donnez votre accord pour la participation de l'enfant à la discussion, je vous donnerai aussi une copie de ce papier à conserver.**

## Certificat de consentement

*Je comprends que l'objectif de la recherche est de fournir une vue d'ensemble des besoins en termes de protection des populations affectées par la crise de la zone des 3 frontières, dont les enfants entre 15 et 17 ans, dans la région de Tillabéri afin d'informer la planification des activités des organisations humanitaires de protection.*

### Déclaration par le tuteur légal ou l'aidant/parent

J'ai lu les informations (ou les informations m'ont été lues), des réponses ont été apportées à mes questions et je sais que je peux poser des questions plus tard si j'en ai.

Je donne mon consentement pour la participation de l'enfant à la recherche.

Seulement si le tuteur consent :

Nom du tuteur : \_\_\_\_\_

Signature du tuteur : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Jour/mois/année

### **Déclaration de l'enquêteur**

J'ai lu avec précision la fiche d'information au tuteur du participant potentiel, et je me suis assuré du mieux possible qu'elle/il comprenne bien l'évaluation et ses implications.

Je confirme qu'il a été donné au tuteur l'opportunité de poser des questions sur l'évaluation, et que j'ai répondu à toutes les questions qu'elle/il a posées correctement et du mieux possible. Je confirme que l'individu n'a pas été contraint ou forcé de donner son consentement, et que le consentement a été donné de manière libre et volontaire.

Une copie du formulaire de consentement a été donnée au tuteur.

### Seulement si le tuteur consent :

Nom de l'enquêteur : \_\_\_\_\_

Signature de l'enquêteur : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Jour/mois/année

### **3.4 Formulaire de débriefing**

## **Formulaire de débriefing – Protection de l'enfance**

**Evaluation de la situation en termes de protection des populations affectées par la crise de la zone des 3 frontières dans la région de Tillabéri, Niger**

**REACH** Informing  
more effective  
humanitarian action

## Sessions de Débriefing quotidiennes – Protection de l'enfance

### Introduction

Les sessions de débriefing quotidiennes sont l'une des plus importantes responsabilités du chef d'équipe et sont au cœur d'un processus de gestion des données efficace.

La supervision et l'observation des discussions directement sur les sites par les chefs d'équipe peuvent apparaître utiles, notamment pour le contrôle aléatoire des enquêteurs. Des retours clairs et honnêtes doivent être donnés aux enquêteurs à la fois sur les aspects positifs de leur performance mais aussi sur les aspects qui peuvent être améliorés. Le chef d'équipe peut aussi organiser des débriefings individuels avec un enquêteur en particulier lorsque cela est nécessaire.

### Check-list suggérée pour des sessions de débriefing quotidiennes

- Revoyez et discutez les notes prises pendant les Groupes de Discussion : détectez toutes erreurs potentielles dans la prise de notes, revenez sur les difficultés rencontrées au cours de la discussion notamment vis-à-vis de certaines questions et/ou sujets sensibles et commentez ensemble les bonnes pratiques.
- Discutez des difficultés/inquiétudes logistiques dont les inquiétudes en termes d'intimité/vie privée et confidentialité
- Remplissez la « partie finale » dans le questionnaire avec vos considérations suite au débrief

Discutez, et référez si cela est jugé nécessaire, des cas d'action urgente

### 3.5 Rapport d'Action Urgente

## Rapport d'Action Urgente

Evaluation de la situation en termes de protection des populations affectées par la crise de la zone des 3 frontières dans la région de Tillabéri, Niger

**REACH** Informing  
more effective  
humanitarian action

### Introduction

Une action urgente est généralement définie comme 'une situation dans laquelle un manque de réponse rapide pourrait mettre la vie ou le bien être de l'enfant dans un danger immédiat'. Merci de noter que les enquêteurs ne sont pas à la recherche de cas à travers les groupes de discussion, mais que cette recherche s'effectue généralement à travers les activités des organisations humanitaires de protection.

Le personnel des organisations humanitaires de protection est responsable de la procédure vis-à-vis de la collecte et de la réponse à donner aux rapports d'action urgente générés dans le cadre de cette évaluation. La liste des cas pouvant amener à des actions urgentes sera fournie aux enquêteurs. Cette liste sera accompagnée des contacts du personnel des

organisations humanitaires de protection qui seront disponibles pour fournir des conseils et s'assurer du référencement des cas urgents dans chaque site / camp inclus dans cette évaluation.

Les cas d'action urgente doivent immédiatement être rapportés au responsable terrain de l'équipe REACH à Niamey, Kadri Ali : 80 06 55 09 / 98 83 38 93 ou Aboubacar Sidi : 89 78 04 48 / 80 06 04 97.

## Confidentiel

**Membre de l'équipe rapportant le cas d'action urgente** (ie. il est essentiel que la procédure autour de l'action urgente respecte une sensibilité en termes de genre, c'est-à-dire **qu'une femme de l'équipe de l'évaluation doit prendre en charge un cas d'action urgente impliquant une fille**).

Nom:	Prénom:
Commune :	Site / Camp :
Numéro de téléphone :	Email (si la personne en a un):

Date:

Lieu:

Merci de remplir les quatre premières sections en donnant autant de détails que possible. Dans la section 5, merci d'indiquer toute action immédiate que vous avez prise vous-mêmes et indiquez si un suivi est nécessaire. Donner ce rapport au responsable terrain de l'équipe REACH à Niamey dont les contacts sont mentionnés précédemment.

Détails du cas:

1. Que s'est-il passé ?
2. Qui ? (par qui et sur qui, en notant le genre des personnes impliquées ainsi que leur âge)
3. Quand ?
4. Où ?
5. Actions prises e suivi
6. Autres informations pertinentes (nom et contacts des personnes engagées)